

Délibération affichée,  
rendue exécutoire,  
après transmission au  
Contrôle de la Légalité  
le : 21/04/11

## DEPARTEMENT DES YVELINES

AR n° : A078-227806460-20110412-52171-DE-1-1\_0

**CONSEIL GENERAL**

Séance du mardi 12 avril 2011

**DISPOSITIF ÉCONOMIQUE  
MANIFESTATIONS LOCALES  
SUBVENTION À LA SOCIÉTÉ DES INGÉNIEURS DE L'AUTOMOBILE  
(SIA) DANS LE CADRE DE L'ÉVÉNEMENT ROAD 2011**

LE CONSEIL GENERAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Général du 21 décembre 2004 approuvant le dispositif départemental de développement économique modifié par délibérations des 24 mars 2006, 23 mars 2007, 15 février 2008 et 26 juin 2009 ;

Vu la demande de soutien de la Société des Ingénieurs de l'Automobile du 16 septembre 2010 ;

Vu la délibération du Conseil Général du 17 décembre 2010 relative au budget primitif 2011 ;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Général ;

Sa Commission Urbanisme, Environnement et Affaires Rurales entendue ;

Sa Commission des Finances entendue ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide d'attribuer à la Société des Ingénieurs de l'Automobile, association reconnue d'utilité publique sise à Suresnes (92), au titre du parrainage des manifestations locales, une subvention exceptionnelle de 90 000 euros, pour l'événement ROAD 2011 des 26, 27 et 28 mai 2011 à Versailles Satory, conformément à la convention ci-jointe.

Autorise Monsieur le Président du Conseil Général à signer cette convention avec la Société des Ingénieurs de l'Automobile et les actes afférents.

Les crédits de paiement correspondants sont et seront inscrits sur le chapitre 65 article 6574 du budget départemental, exercices 2011 et suivants.